

ACCUEIL DE LA MAIRIE : HORAIRES D'ÉTÉ

L'accueil de la Mairie adopte des horaires d'été du lundi 12 juillet au 27 août 2021 :

- Le Lundi de 9h00 à 12h00
- Le jeudi de 9h00 à 12h00
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (et plus de 16h à 18h30)

Le secrétariat est joignable par téléphone au 02.33.88.78.20 ou par mail à l'adresse suivante : mairie.brettevilleensaire@orange.fr

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021 à La Chènevière

Afin de répondre aux contraintes sanitaires et de disposer de plus d'espace, la commune de Bretteville a décidé de « délocaliser » exceptionnellement le bureau de vote dans la **salle de la Chènevière** (70 chemin des Brûlés). Pour les opérations de vote, un protocole sanitaire va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans le bureau de vote.

L'ensemble des électeurs est invité à se munir de son propre stylo, de porter le masque et de respecter une distanciation.

VOTE PAR PROCURATION : « Maprocuration » en ligne

Depuis le 6 avril 2021, la nouvelle télé-procédure « Maprocuration » permet d'établir une procuration à partir du lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr. Le mandant doit ensuite présenter sa référence d'enregistrement et un titre d'identité à une autorité habilitée qui vérifie son identité (ex : gendarmerie, commissariat).

Pour rappel, pour les élections départementales et régionales, chaque mandataire peut disposer de deux procurations, y compris lorsque ces procurations sont établies en France, par dérogation à l'article L.73 du Code Électoral.



COVID-19 : PORT DU MASQUE

Par arrêté préfectoral, l'obligation du port du masque dans toutes les communes de la Manche, dès l'âge de 11 ans sur l'ensemble de l'espace public, s'applique jusqu'au 30 juin 2021 inclus.



BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 52

JUIN 2021

- ✓ Le Mot du Maire
- ✓ Informations diverses

Page 1
Page 2 à 4

Le mot du maire

Nous avons imaginé en début d'année, en concertation avec le CCAS, faire un repas le midi 13 juillet avec nos Anciens. Le bal populaire aurait clôturé cette belle journée. Hélas les conditions sanitaires nous ont encore contraints à annuler. Rendez-vous est pris le 24 octobre avec l'envie de passer ensemble une journée inoubliable 2 ans après notre dernière rencontre.

Bretteville (en Saire) : Le 19 décembre 1995 le conseil municipal a officiellement demandé que le nom de Bretteville soit modifié en Bretteville en Saire. Le 3 février 1998 un avis défavorable du Conseil d'Etat a été notifié en Mairie. Depuis cette date le nom d'usage de notre commune est illégal. Il n'est pas question de refaire l'histoire mais d'être en conformité avec la loi.

En adaptant nos limites d'agglomération pour des raisons de sécurité routière et d'entretien, en concertation avec les services du Département, nous allons changer nos panneaux avec, comme seul affichage, BRETTEVILLE. Ce sera fait à l'automne prochain au plus tôt.

L'adresse internet de la Mairie sera revue en conséquence.

L'Arrêté qui règlemente les accès à la plage prendra effet à compter du 15 juin. Nous veillerons à son respect pour que chacun profite au mieux de ce lieu familial et paisible. Un rappel des bonnes pratiques ne doit pas être une raison pour se faire insulter, encore une fois le respect des autres prime sur le comportement individuel.

Horaires de mairie : Le vendredi après-midi la mairie sera ouverte de 14h à 17h au lieu de 16h à 18h30, en cette période estivale, l'expérience montre une fréquentation très limitée. Nous jugerons de la pertinence de cette expérience à la fin de l'été.

Transport à la Demande : En septembre reprendront les transports à la demande, avec des navettes comme pendant la période d'essai sur notre territoire, nous communiquerons sur le sujet avec Le Cotentin, en charge du sujet, courant août.

Jean Paul MAZE

Site internet : www.bretteville50110.fr

Facebook : Mairie de Bretteville – 50110



Panneau Pocket : Bretteville



URGENCES ÉLECTRICITÉ (EDF)

09.72.67.50.50

URGENCES GAZ

08.00.47.33.33

URGENCES/ASTREINTES EAU

02.33.08.26.87 ou 02.33.08.27.06

En dehors des heures d'ouverture : 06.29.92.74.67



INFORMATIONS DIVERSES

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 17 mai, la nouvelle carte d'identité est arrivée dans la Manche.
Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil :

- Mairie de Cherbourg-Octeville
- Mairie de Tourlaville
- Mairie de Valognes
- Mairie d'Équeurdreville-Hainneville

Vous pouvez également réaliser une pré-demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr



PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES

Un Brettevillais nous a envoyé le plan d'un piège à frelons asiatiques pour attraper les reines et les jeunes reines, fondatrices de nids.

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid.

Changez la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

Merci à Monsieur GODEFROY.



MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL : Avis aux propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers de la commune de Bretteville sont informés que la tournée de conservation sera assurée par Monsieur VILLAIN, géomètre des Finances Publiques, de juin à novembre 2021.

Il procédera, sur le territoire communal, aux travaux de confection des croquis en vue de la mise à jour des plans cadastraux (mesurage des constructions nouvelles et des additions de construction).

Les propriétaires sont invités à faciliter le travail du géomètre.

TRANSPORTS SCOLAIRES : Rentrée scolaire 2021-2022

Votre enfant utilise ou souhaite utiliser les transports scolaires à la prochaine rentrée.

Rendez-vous du 1^{er} juillet au 15 août 2021 sur le site internet :

www.capcotentin.fr

Renseignements par téléphone au 0 806 079 530



BRUITS DE VOISINAGE : Des horaires à respecter

Bricolage et jardinage ne riment pas toujours avec bon voisinage. Aux beaux jours sont revenus les bruits des tondeuses à gazon, ... bien moins doux que le chant des oiseaux de notre confinement. Voici un petit rappel de la réglementation et des horaires à respecter.

Les travaux de jardinage et bricolage ne sont autorisés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Évidemment cette réglementation ne vous autorise pas pour autant à laisser libre cours aux décibels pendant ces horaires, à recevoir bruyamment vos amis même en respectant distanciation sociale et gestes barrières. Le bruit anormal du voisinage est interdit de jour comme de nuit, même si la tolérance est un peu plus grande le jour que la nuit.

Certes, c'est bien connu, il n'y a que le bruit des autres qui dérange, mais chacun peut être le gêneur de quelqu'un. Alors un peu de bon sens et pensez à vos voisins.

PLAGE DE BRETTEVILLE

- Plage, zone de bain et cale interdites aux chiens et aux chevaux du 15 juin au 15 septembre de 9h00 à 20h00.
- Pêche aux paillots interdite du 30 avril au 1^{er} novembre.
- Interdiction de stationnement pour tous véhicules à moteur.



ÉCOLE DE BRETTEVILLE : Benne à papier

LA BENNE A PAPIER REVIENT 😊

18 juin 2021 de 16h à 17h30
RDV devant l'école

Commencez à récolter vos papiers et à en parler autour de vous
(Papiers de bureau, magazines, journaux, publicités, archives, livres entiers...)

Attention PAS DE PAPIER CRAFT

ASTUCE PRATIQUE
Pour éviter le stockage à domicile vous pourrez déposer vos papiers dans un chariot mis à votre disposition dans le hall de l'école

Nous avons besoin de minimum 4 tonnes de papier !
ON COMPTE SUR VOUS

Un geste écologique et d'aide au financement des projets de l'école

DERNIÈRE SÉANCE DE VOILE : Classe des CE2, CM1 et CM2

